



CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Programme n° PRO-INNO-33

AGREMOB Agrégateur territorial et génération d'économie d'énergie en mobilité

1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie.

2. Dénomination et objet

Programme porté par Atlantech qui vise à changer l'attitude et le comportement des citoyens vis-à-vis de leur mobilité, plus particulièrement dans les villes de taille moyenne, en incitant à créer des solutions intelligentes en matière de mobilité afin de réduire les consommations énergétiques dues au transport.

Le programme se concentre sur la mise en œuvre d'un agrégateur territorial à La Rochelle et d'une coopérative locale permettant d'évaluer, vérifier et garantir les réductions de la consommation énergétique associée via les mesures systémiques suivantes pour réussir le passage à l'acte des citoyens :

- processus complet d'accompagnement au changement ;
- apports d'informations personnalisées, par la mise en place d'un projet de self data consistant à récupérer et partager les données mobilités et estimer la réduction de consommation énergétique grâce à une application mobile basée sur la détection du mode de transport ;
- mesures structurelles contribuant à la fois à des contraintes (zones à faible émission) et à des incitations à utiliser des modes de déplacements adaptés (voies douces périurbaines) ;
- mesures économiques via la construction d'offres de mobilité.

Le programme a également pour objectif de livrer des éléments pour généraliser la démarche à d'autres territoires en France.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 616 GWh cumac sur la période 2020-2022.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les contributions versées à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 modifié fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, Atlantech et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005